

ASSOCIATION DE :

CHARTE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES BENEVOLES

Entre l'association de :

Et

Melle-Mr Adresse

..... n° tél : et n° des parents (mineurs)

né (e) le :

Pour être jeune bénévole dans le cadre du service Garderie du Soir « Familles Rurales », tu dois avoir au minimum 16 ans et être adhérent à l'association Familles Rurales.

Les personnes responsables du service sont :

-

-

-

C'est une de ces personnes qui te contactera pour que tu ailles dans une famille veiller sur les enfants pendant l'absence de leurs parents.

La personne responsable te remettra une fiche où seront portés tous les renseignements dont tu auras besoin :

- ♦ le nom et adresse de la famille,
- ♦ âge des enfants, leur prénom,
- ♦ nom et adresse d'une personne à contacter en cas d'urgence,
- ♦ nom et numéro de téléphone du médecin traitant ou de service,
- ♦ la durée de ton service (heure, début et fin),
- ♦ adresse où les parents se rendent et moyen de les joindre en cas de problème.

Cette fiche est datée et signée par la famille.

.../...

Ton rôle est de veiller à la sécurité et au bien-être des enfants qui te sont confiés. Tu devras aussi tenir compte des recommandations des parents (heure de coucher, repas à faire prendre, etc....).

En aucun cas tu devras assumer des tâches ménagères telles que vaisselle, entretien de la maison, etc... Cependant, tu pourras avoir à donner le repas, dans ce cas, celui-ci devra être préparé à l'avance.

Si tu dois rester toute la nuit, tu devras être hébergé(e) (couchage et petit déjeuner) par la famille.

Si une famille te contacte directement, tu dois savoir que, dans ce cas, tu n'es pas assuré(e) par l'association.

Pour toute réclamation, contacter le responsable de l'association.

Fait en double exemplaire, le

**Signature
Du jeune**

**Signature des parents lorsque
le jeune est mineur**